

exemplaires ont été distribués aux chefs des partis d'opposition, ne sont tirés qu'à peu d'exemplaires; on remarquera que la date de la première lecture a été laissée en blanc.

L'hon. M. Martin: On pourrait sans doute nous les procurer dans le cours de la soirée.

L'hon. M. Green: Il serait peut-être possible de les obtenir plus tard ce soir mais je doute qu'on en ait imprimé beaucoup d'exemplaires.

L'hon. M. Martin: Je suppose que l'Imprimerie pourrait en préparer des exemplaires avant huit heures si l'on donnait maintenant des instructions en conséquence.

L'hon. M. Green: Nous ferons de notre mieux.

M. l'Orateur: Je me demande si les honorables députés seraient disposés à adopter la motion de deuxième lecture. Il s'agit d'un débat sur le principe et je suppose que ce principe a été discuté; nous pourrions ne reprendre l'examen du bill en comité qu'après huit heures.

L'hon. M. Chevrier: Sans vouloir retarder les travaux de la Chambre, nous aimerions mieux, avec votre approbation, que le débat soit interrompu ou qu'on propose l'ajournement du débat afin de procéder plus tard à la deuxième lecture.

M. Winch: Je veux dire simplement, monsieur l'Orateur, que notre groupe approuve dans une certaine mesure ce qu'on a dit car, dans le passé, nous nous sommes quelque peu inquiétés de ce que, dans des occasions comme celle-ci, on ne distribue que de rares exemplaires des bills imprimés.

Je puis dire, cependant, sans crainte de me tromper, que notre groupe sait à quoi s'en tenir quant à la portée du projet de loi. Nous avons eu pleinement l'occasion d'exprimer nos opinions à l'étape de la résolution. En conséquence, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire, dans les circonstances, de débattre la motion de deuxième lecture, même si nous n'avons pas encore pris connaissance du projet de loi.

Maintenant que nous avons exposé pleinement nos vues à l'étape de la résolution, nous tenons à ce que le projet de loi soit accepté aussi rapidement que possible afin qu'autant de gens que possible puissent en profiter sans retard, bien que le nombre de ceux qui en profiteront ne soit pas aussi élevé que nous l'aurions voulu.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'approuve pleinement ce que vient de dire l'honorable député et, tout comme lui, je voudrais que le bill fût adopté sans retard.

[L'hon. M. Green.]

Cependant, je suis sûr que le ministre pensera, lui aussi, que, si nous attendons jusqu'à la reprise de la séance ce soir, rien ne sera perdu si le bill est alors adopté.

L'hon. M. Starr: Je ne sais pas.

L'hon. M. Martin: Le ministre peut-il s'expliquer?

L'hon. M. Starr: Je ne suis pas du même avis parce que je ne sais pas ce que seront les circonstances ou ce qui pourra arriver.

L'hon. M. Martin: Il me semble que le ministre pourrait être un peu plus précis. Si nous avons le texte du bill et que nous l'adoptons, mettons, à neuf heures, cette façon de procéder serait aussi avantageuse que si le bill était adopté à ce point-ci, n'est-ce pas?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas très bien compris.

L'hon. M. Martin: Je disais que, vu ce que vient de dire l'honorable député, et aussi parce que nous sommes bien d'accord sur l'opportunité d'adopter cette mesure aussi rapidement que possible, malgré ses lacunes, et puisque nous avons demandé une copie du bill,—requête qui n'a rien de singulier,— nous estimons que rien ne s'oppose sérieusement à ce que nous ajournions nos délibérations à l'étape de la deuxième lecture, jusqu'à huit heures. N'est-ce pas juste?

L'hon. M. Starr: Je me demande, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Me sera-t-il permis d'interrompre pour dire que le greffier m'informe qu'on peut distribuer immédiatement de 20 à 25 exemplaires du projet de loi. Est-ce que cela résout la difficulté?

M. Winch: Me sera-t-il permis, par votre entremise, monsieur l'Orateur, de demander au leader de la Chambre, au ministre du Travail, voire à l'honorable député qui vient de prendre la parole, s'il y a un inconvénient quelconque à faire franchir au projet de loi l'étape de la deuxième lecture, vu la discussion fort complète qui vient d'avoir lieu à l'étape de la résolution, et ensuite de distribuer autant d'exemplaires que possible lorsque nous nous serons plus tard formés en comité?

L'hon. M. Starr: Je crois comprendre qu'il existe 25 exemplaires. En faut-il davantage?

L'hon. M. Martin: Qu'on distribue le bill, de façon que chaque honorable député puisse en prendre connaissance.

L'hon. M. Starr: Mais cela entraînerait l'impression de 265 exemplaires. J'ignore si la chose serait possible d'ici ce soir.